

Saint Florent Le Jeune

Rencontre des Saint Florent de France

C'est dans la convivialité et la simplicité que Saint Florent le Jeune a accueilli pour la seconde fois les « **Saint Florent de France** » les 20 et 21 Juin derniers.



Un week-end de fête qui a réuni 200 personnes dont 100 de Saint-Florent-le-Jeune au grand plaisir de la municipalité, des associations présentes et des bénévoles.



Les jeunes Saint-Florentais ont également œuvré dans l'organisation de cette rencontre avec l'aide de Bruno SOUTADE animateur de Sully Jeunesse. (Réalisation de la décoration des Salles de Cerdon et Saint-Florent-Le-Jeune, ainsi que du centre bourg sur le thème de la musique).



ÉDITO

L'année 2009 se termine comme le temps, dans la grisaille. Les gens n'ont pas le moral... Et, pour cause... La crise est passée par là. Il faudra de plus en plus se montrer solidaires... Même à Saint Florent, certaines personnes ne sont pas épargnées et j'ai une pensée toute particulière pour elles.

Quelques nouvelles sur les travaux. La deuxième phase d'enfouissement des réseaux en partenariat avec le Conseil Général est en cours, avec l'implantation d'une dizaine de réverbères. Je tiens à m'excuser auprès des Saint-Florentais pour la gêne occasionnée par ces travaux (coupures électriques, coupures d'eau et même parfois de téléphone...) A tous, un grand Merci pour votre compréhension.

Travaux réalisés : protection du périmètre de captage, mise en sécurité de l'église, réfection du clocher, point à temps sur les routes communales.

A l'étude : l'aménagement de la cour de l'école avec des toilettes plus modernes, et un projet beaucoup plus complexe : la reprise du commerce qui devra être remis à nouveau aux normes.

Côté festif, Saint-Florent-Le-Jeune a été l'hôte des « Saint-Florent de France » cet été. Une fois de plus je tiens à remercier le Président du comité des fêtes et le Président de Saint-Florent Loisirs de l'époque pour leur grand dévouement. Une mention spéciale à tous les enfants qui ont confectionné les décors sous la houlette de Bruno et Dany. Merci également à toutes les personnes qui ont accepté de loger les Saint-Florentais venus de l'extérieur.

Enfin pour terminer, le Conseil Municipal ainsi que le Personnel Communal se joignent à moi, pour vous souhaiter une excellente NOUVELLE ANNEE, faite de santé, de travail et de joie.

Jean-Claude Badaire

Flash info n°7



Protégeons la planète !



Tri sélectif

RAPPEL

Pensez à trier vos ordures : boîtes carton, bouteilles plastique, verres, papiers-journaux (sans les emballages plastique) etc....

Ne rien laisser au pied des containers !...

Ramassage des encombrants

A partir de 2010 le ramassage à domicile des encombrants ne sera peut-être plus assuré par le SICTOM. Une décision définitive sera prise en début d'année 2010. Si cela était le cas, il faudra les porter dans une déchetterie.

Horaires de la déchetterie de Cerdon		
Mardi	09 h 00 à 13 h 00	13 h 30 à 16 h 00
Vendredi		14 h 00 à 17 h 00
Samedi	09 h 00 à 13 h 00	13 h 30 à 17 h 00

Déchets Verts

- **Tontes de pelouses, Taille de haies, feuilles.**

Depuis l'arrêté du 21 juin 2002 les **feux** qui permettraient d'éliminer les déchets verts sont **interdits** ! Un dépôt est à la disposition **uniquement** des habitants de Saint Florent Le Jeune. Début 2010, ce dépôt sera ouvert aux jours et horaires indiqués ci-dessous sous contrôle d'un employé communal :

Dépôt Déchets Verts Saint-Florent	
Mercredi	14 h 00 à 16 h 00
Vendredi	14 h 00 à 16 h 00

Les déchets récoltés sont ainsi recyclés pour faire du compost. Il est donc impératif de ne pas y ajouter n'importe quoi !

- **Arrachage de haies, abattage d'arbres, intervention d'un professionnel à votre domicile... Deux possibilités s'offrent à vous :**
 - Déchetterie de Cerdon (voir horaires ci-dessus).
 - Ou contacter le 06 83 38 04 04 afin de connaître les modalités de prise en charge et les tarifs.

Compostage individuel



Le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire lance une campagne de sensibilisation au compostage individuel. Ce programme comprend la distribution de composteurs individuels aux usagers volontaires. Pour cette première vague, **chaque commune dispose d'un nombre de composteurs égal à 5% du nombre de foyers de la commune**. Une réunion publique sera fixée pour remettre les composteurs aux habitants. Le programme type de la réunion sera :

- Présentation du SICTOM
- Echange avec les habitants
- Présentation des mesures permettant une gestion optimisée des déchets
- Présentation du compostage individuel et des composteurs
- Distribution des composteurs (*) et des guides du compostage.

Chaque usager volontaire devra retourner un coupon de participation avant le 15 février 2010.

(*) A titre indicatif 320 litres (15 €) ou 620 litres (25 €)

Travaux / Achats 2009



DÉPENSES 2009	MONTANT TTC
Protection périmètre de captage (Étude)	3 610,25 €
Protection périmètre de captage (Travaux)	11 019,70 €
Groupe électrogène	5 100,00 €
Enfouissement Basse Tension (Tranche 1)	20 823,82 €
Travaux Electricité et Plomberie à la cantine	1 269,18 €
Réparation clocher	1 629,43 €
Photocopieur Mairie	} 6 662,92 €
Photocopieur École	
Remplacement d'un réverbère suite à dégradation	1 605,82 €



Flash info n°7

Déclaration des prélèvements, forages et puits à usage domestique

RAPPEL

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Qu'est-ce qu'un forage à usage domestique ?

Selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire :

- Les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, aux lavages et aux productions végétales ou animales réservés à la consommation familiale de ces personnes.
- En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

Pour les forages existants ?

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le **31 décembre 2009**.

Pour les nouveaux forages ?

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout nouvel ouvrage doit faire l'objet d'une déclaration **1 mois avant le début des travaux**.

Comment faire pour déclarer ?

La déclaration devra être réalisée en remplissant un formulaire disponible en mairie ou sur le site Internet de la DDAF <http://www.ddaf45.agriculture.gouv.fr/>. Il faudra reprendre :

- Les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement,
- Les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Ce formulaire devra être déposé à la mairie.

Recensement agricole 2010

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, recherche des enquêteurs pour la période de septembre 2010 à avril 2011

Objectif : Assurer la collecte d'informations auprès des exploitants agricoles par saisie directe sur ordinateur portable.

Dépôt des candidatures :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
SRISE – Recrutement pour le recensement agricole
Cité administrative Coligny – 131 rue du Fbg Banner
45042 Orléans cedex 1

Courriel : ra2010.draaf-centre@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.centre.agriculture.gouv.fr>

Profil :

- ❖ Disponibilité
- ❖ goût du relationnel
- ❖ sens de l'organisation et rigueur
- ❖ connaissance du milieu agricole
- ❖ permis de conduire et véhicule requis

Informations pratiques

OUVERTURE SECRÉTARIAT de MAIRIE		
	Matin	Après Midi
Lundi	10h à 12h	
Mardi	10h à 12h	14h à 18h30
Mercredi	10h à 12h	
Jeudi	10h à 12h	
Vendredi	10h à 12h	14h à 16h30

Pour seulement 2€

Le Conseil Général du Loiret vous offre la possibilité de vous rendre à :

GIEN

SULLY SUR LOIRE

Appeler le 02.38.54.2000

Le Mercredi
Le Samedi

Le Lundi
Le Jeudi

POUR VOUS SERVIR

ALLO TAXI Tous les jrs 24h/24 Tél : 02 38 29 22 58

CAMION ÉPICERIE le Vendredi matin

POISSONNIER le Mardi Après Midi

BOULANGER de 10h45 à 11h45 sauf le Lundi

MAIRIE

Tél → 02 38 36 93 79

Fax → 02 38 36 92 95

Mail → mairie.st.florentlejeune@wanadoo.fr

Flash info n°7

Le PAEJ (Point Accueil et Écoute Jeunes)

Le PAEJ (Point Accueil et Ecoute Jeunes) a ouvert le 1^{er} Juillet 2009 au 17 Rue Maréchal FOCH à SULLY SUR LOIRE. Alexandra y a pris ses fonctions en tant qu'animatrice sociale. Le PAEJ s'adresse aux Jeunes de 11 à 25 ans et à leur famille, pour tous les sujets qui touchent leur quotidien avec un axe fort sur la prévention des addictions, et la santé. L'objectif est de créer un lieu d'accueil où les jeunes auront accès à des informations les concernant et un lien d'écoute gratuit et anonyme pour les aider à s'exprimer en individuel sur des problèmes qu'ils pourraient rencontrer. Les accueils se font sans rendez-vous le lundi de 15 à 18 heures, le mercredi de 14 à 17 heures et le jeudi de 16 à 18 heures. Entretien sans rendez-vous au

02.38.67.03.78

Ou

paej@hopital-sully.fr

RAMIS (Relais Assistantes Maternelles du Sullias)

Le RAMIS (Relais Assistantes Maternelles du Sullias) ouvert au centre Kuypers, 3 rue des Déportés à **Sully sur Loire**, permet de mettre en relation les parents en recherche d'une assistante maternelle.

Les Assistantes Maternelles peuvent, elles, y trouver un lieu d'accompagnement dans leur profession : statuts, informations, conseils... Les enfants en garde chez une Assistante Maternelle sont accueillis dans un lieu approprié à leurs besoins, où jeux d'éveil et livres... sont à leur disposition. Des ateliers d'éveil sont proposés tels que des créations de mobiles, pâte à sel, éveil musical ou encore sorties à la bibliothèque. De plus, la structure est depuis peu itinérante dans les communes du canton, elle sera accueillie à Saint Florent au début de 2010. Pour des renseignements sur les permanences, et sur les ateliers d'éveil :

Appelez Madame Laurence **Liger-Grison** au 02 38 35 52 56.

Appel d'Urgence

« 15 »

Vous rencontrez un problème de santé le soir après 20 H?...Un dimanche?... Un jour férié?... appelez le 15! Le reste du temps, consultez votre médecin traitant.

Le 15 doit être réservé aux urgences vitales et aux problèmes de santé qui ne peuvent attendre l'ouverture des cabinets médicaux.

Comprimés d'iode

Comme vous le savez, la prise d'iode stable est un acte de protection essentiel des populations en cas d'accident nucléaire. Il est donc important que l'ensemble des populations concernées n'ayant pas encore retiré leurs comprimés d'iode, le fasse avant **fin décembre 2009**.

Aide aux activités Extrascolaires

Comme annoncé dans le précédent Flash info, le CCAS favorise l'adhésion à une activité culturelle ou sportive pour les enfants de plus de 6 ans.



Pour bénéficier de cette participation, vous pouvez vous présenter en mairie avec un justificatif d'inscription à un club ou à une école.



Bibliothèque

La bibliothèque de Saint-Florent-Le-Jeune ouvrira ses portes 3 rue du carreau dès le **30 janvier 2010**.
A bientôt chers amis lecteurs.

Partir en toute tranquillité

Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant vos absences. La gendarmerie et la police nationale veillent sur les logements laissés vides pour les vacances.

Que devez-vous faire ? Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir. Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseil auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille. Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.